

RÉNOVATION ET ÉQUIPEMENT DE SALLES DE CINÉMA

Programme	Encourager l'accès à la culture pour tous (25) Nature – Fonction : 204141-311 Programme – Opération : Po095 – 10013
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Communes. - Associations gestionnaires de salles fixes de cinéma.
Condition(s) d'attribution	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement, agrandissement ou rénovation des salles fixes de cinéma du département. - Acquisition d'équipements techniques destinés à la modernisation de la salle de cinéma (écran, cabine de projection, dolby).
Référence(s) décision(s) du Conseil départemental	BP 1995 DM2 2008 CP 21 octobre 2016
Détermination de l'aide	<ul style="list-style-type: none"> - 25 % du coût H.T. des travaux pour les communes de moins de 1 000 habitants, dont le potentiel financier est inférieur à la moyenne nationale de la strate de population et dont l'effort fiscal est supérieur à la moyenne de la strate (source : fichier DGF année précédente). - Aide plafonnée à 7 500 € par salle de cinéma. - Subvention minimale accordée à une collectivité publique : 1 500 €. - Subvention plafonnée à la participation du maître d'ouvrage.
Modalité(s) d'attribution	<ul style="list-style-type: none"> - Délibération de la collectivité et/ou décision du conseil d'administration de l'organisme gestionnaire de l'équipement. - Note de présentation. - Devis. - Attribution par la Commission permanente.

Service(s) chargé(s) de l'instruction	Direction générale adjointe de l'Éducation, des Sports, des Transports et de la Culture Direction de la Culture Service Actions culturelles ✉ contact.estc@sarthe.fr
--	---

Mise à jour : octobre 2016